

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-008-12421/22/BM

■ Attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle à l'association Provence Promotion pour 2022 - Approbation de l'avenant n°1 33973

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Provence Promotion, association régie par la loi du 1er juillet 1901, a été créée à l'initiative du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence (CCIMP).

Ses missions principales sont :

- Aider à faire connaître, en France et à l'étranger, les atouts de la Métropole d'Aix-Marseille- Provence et du département des Bouches-du-Rhône dans les domaines de l'économie, de la recherche et de l'enseignement supérieur, des salons et congrès, du tourisme, de la production agricole, de la culture et du sport.
- Prospecter de nouveaux investisseurs et entreprises afin de favoriser leur implantation sur le territoire.

Dans ce cadre Provence Promotion a déjà bénéficié pour l'année 2022 du soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence, par l'attribution d'une subvention de 1 100 000€.

Provence Promotion sollicite la Métropole Aix-Marseille-Provence pour une subvention supplémentaire de 140 000 € au titre de l'année 2022, dans l'objectif de renforcer ses actions de prospection et de promotion des 4 derniers mois de l'année 2022, pour inscrire le territoire dans la dynamique économique post-COVID.

Cette subvention complémentaire permettra à Provence Promotion de réaliser des actions supplémentaires pour tirer parti au bénéfice de la création d'emplois et de richesse économique

sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence des flux d'investissements programmés par les entreprises nord-américaines, britanniques et du mouvement de déconcentration des actifs des capitales d'affaires européennes.

Le renforcement du plan d'action 2022 portera sur les opérations suivantes :

- Missions de prospection avec notamment :
 - road-show côte ouest USA avec Business France
 - Salon industries Mulhouse
 - EPCA Allemagne
 - Roadshow Duisbourg (VMF)
 - Web summit Lisbonne
 - Smart city congress Barcelone
 - French Tech – grand bain
- Bureaux de liaison :
 - Wave tech Royaume Uni
 - The Give Académie USA
- Prospection spécifique avec partenaire
 - Tourisme – D&A Invest consulting
 - Santé – WBC
- Actions de lobbying territorial
 - Speaking opportunities lors de manifestations professionnelles
 - Rencontres de publics ciblés sur thématiques spécifiques (Fonctions centrales/valorisations succès, etc)
 - Promotion internationale auprès des talents
- Evènements de réseaux prescripteurs
 - Marseillais de Paris
 - Disrupteurs USA

Afin de permettre la mise en œuvre de ces nouvelles actions, la Métropole Aix- Marseille-Provence souhaite continuer à soutenir Provence Promotion en lui attribuant une subvention complémentaire de 140 000 euros pour l'année 2022.

Les modalités de versement de la subvention sont détaillées dans l'avenant établi à la convention initiale en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétence du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ATCS 001-11663/22/BM du 05 mai 2022 portant sur l'attribution à l'association Provence Promotion d'une subvention pour l'exercice 2022 - Approbation d'une convention.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention complémentaire exceptionnelle de 140 000 euros à l'association Provence Promotion.

Article 2 :

Est approuvée l'avenant n°1 de la convention d'objectifs en cours avec Provence Promotion.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Métropole Aix-Marseille Provence, sous politique B330, chapitre 65, nature 65748, fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON